



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.579.10

SEANCE 13 AVRIL 2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

CORDIER Corinne (Maire), SARRELABOUT Luc, FERNANDES José, FOURNILLON Anne-Marie, GUAJARDO FILIPPI Emmanuelle, MOREAU David, REMY Delphine (Adjoint au Maire), CHARREYRE Michèle, DORE RENOUST Véronique, TIGHIOUARET Ahmed, BRULE Lionel, CHARPILLET Philippe, LAURAC Sylvain, GRANET William, DUPRAT Eric, WILLEMET Nadine, Flandrin Elodie, CHAILLIE Valérie, LANGLET Louis, SAYAG Emilie, DUPRE Christian, FOUCHER Bruno, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

BENOIST Morgane (pouvoir Mme GUAJARDO-FILIPPI)

M. Christian DUPRE est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	22
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	23
DATE DE LA CONVOCATION	:	7 avril 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20230413-D2023_579_1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi de Finance pour l'année 2023,

VU l'état 1259 transmis par les services de la trésorerie,

VU le certificat de concordance, relatif aux comptes 2022, établi par les services de la trésorerie,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de prévoir et d'inscrire, chaque année, l'ensemble des dépenses et recettes de la commune,

CONSIDERANT que l'adoption, au 1^{er} janvier 2023, de la nomenclature M57 permet au Maire d'effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section, sauf pour les crédits relatifs aux dépenses de personnel, et que le plafond est fixé à 7.5% pour chaque section,

Sur proposition du Maire,

Le conseil Municipal de Saint-Vrain, après en avoir délibéré, à la majorité par 18 voix pour (3 contre : M. FOUCHER, M. LANGLET et Mme SAYAG et 2 abstentions Mme CHAILLIE et Mme FLANDRIN) :

➤ **ADOpte** le budget primitif 2023 suivant :

EN FONCTIONNEMENT :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022+DM	BP 2023
TOTAL RECETTES REELLES	2 700 367,24 €	3 037 653,42 €
13 Atténuations de produits	10 000,00 €	20 000,00 €
70 Produit des services	219 854,00 €	258 977,30 €
73 Impôts et taxes	2 058 702,02 €	2 328 153,00 €
74 Dotations et compensations	355 306,22 €	360 631,12 €
75 Autres produits de gestion courante	51 505,00 €	69 000,00 €
77 Produits exceptionnels	5 000,00 €	892,00 €
TOTAL RECETTES ORDRE	567 737,73 €	714 808,83 €
042 Opérations d'ordre de section à section		
002 Résultat reporté	567 737,73 €	714 808,83 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 268 104,97 €	3 752 462,25 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20230413-D2023_579_1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022+DM+RAR	BP 2023
TOTAL DEPENSES REELLES	1 619 935,63 €	998 201,22 €
20 Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	80 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	638 285,37 €	553 652,05 €
23 Immobilisations en cours	243 145,98 €	260 000,00 €
10 Dotations	26 854,02 €	3 962,45 €
13 Subventions d'équipements	12 689,00 €	
16 dont remboursement en capital de la dette	98 607,87 €	100 586,72 €
020 Dépenses imprévues		
001 résultat d'investissement reporté	560 353,39 €	
TOTAL DEPENSES ORDRE	21 671,04 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
041 Opérations d'ordre patrimoniales	21 671,04 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 641 606,67 €	998 201,22 €

- **CONSTATE** que le budget s'équilibre :
- En fonctionnement à 3 752 462.25 euros
 - En investissement à 998 202.22 euros

Fait à Saint-Vrain, le 13 avril 2023

Le Maire,

Corinne CORDIER

Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20230413-D2023_579_1

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2022+DM	BP 2023
TOTAL DEPENSES REELLES	2 867 375,66 €	3 229 218,72 €
011 Charges à caractère général	1 182 284,88 €	1 396 665,63 €
012 Charges de personnel et assimilées	1 398 675,95 €	1 548 348,32 €
014 Atténuation de produits	49 927,00 €	50 516,27 €
65 Autres charges de gestion courantes	212 186,40 €	216 365,92 €
66 Charges financières	14 301,43 €	12 322,58 €
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	5 000,00 €
022 Dépenses imprévues		
TOTAL DEPENSES ORDRE	400 729,31 €	523 243,53 €
023 Virement à la section d'investissement	239 261,35 €	323 556,80 €
042 Opérations d'ordre amortissements	161 467,96 €	199 686,73 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 268 104,97 €	3 752 462,25 €

EN INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022+RAR+DM	BP2023
TOTAL RECETTES REELLES	1 219 206,32 €	474 957,69 €
10222 F.C.T.V.A	97 170,52	10 877,04 €
10223 TLE		
10226 Taxe aménagement	150 000,00	120 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	673 571,76 €	
13 Subventions d'équipements	298 464,04	196 985,00 €
16 Emprunt		
20 immobilisations incorporelles		
21 immobilisations corporelles		
23 Immobilisations en cours		
001 résultat d'investissement reporté		147 095,65 €
TOTAL RECETTES ORDRE	422 400,35 €	523 243,53 €
021 Autofinancement/virement de la section de fo	239 261,35 €	323 556,80 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 467,96 €	199 686,73 €
041 Opérations d'ordre patrimoniales	21 671,04 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 641 606,67 €	998 201,22 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com